

Des fondements de la réglementation ICPE à l'élaboration des dossiers (déclaration, enregistrement, autorisation)

DURÉE : 4 Jours (28H)

Prix : 1 950,00 € HT



PRÉSENTIEL



Objectifs et compétences visés

- Acquérir les principes fondateurs de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Caractériser les principales obligations réglementaires d'un exploitant en matière de stockage et de transport de matières dangereuses par route.
- Être capable de participer à l'élaboration des parties constitutives des dossiers de demande de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation environnementale (étude d'impact, étude de dangers, plan d'opération interne).
- Connaître les principes des modélisations qui doivent être réalisées pour certains dossiers d'enregistrement ou d'autorisation environnementale.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Ingénieurs, techniciens et animateurs chargés de l'environnement et des risques technologiques dans les entreprises et les collectivités. Inspecteurs de risques de la profession de l'assurance. Ingénieurs et techniciens des bureaux d'étude et des entreprises d'audit et de conseil.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

Les principales obligations réglementaires en matière de stockage et de transport de matières dangereuses par route

Les objectifs et principes du droit de l'environnement

La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- définition d'une ICPE et nomenclature,
- principes de classement,
- régimes des ICPE (déclaration, déclaration avec contrôle, enregistrement, autorisation) et prescriptions réglementaires,
- statut SEVESO: classement et obligations spécifiques (SGS, POI, PPI, PPRT, ...),
- cycle de vie d'une ICPE (changement de propriétaire, cessation d'activités, ...),
- les responsabilités et sanctions administratives, pénales et civiles.

Méthodologie d'élaboration des parties constitutives des différents dossiers:

- Le dossier de demande de déclaration.
- Le dossier de demande d'enregistrement.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale :

- l'étude d'impact et son volet sanitaire, l'étude de dangers.
- Le Plan d'Opération Interne (POI) imposé dans certaines installations classées.
- Le plan de défense incendie imposé dans certaines installations classées.

Modélisations

- Le volet sanitaire : modélisation de la dispersion chronique des rejets atmosphériques.
- L'étude de dangers : modélisation des effets de phénomènes dangereux (incendie, explosion...).
- Cas particulier des entrepôts : modélisation des flux thermiques générés par un feu d'entrepôt de matières combustibles grâce à la méthode FLUMILOG.

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Nos plus

- Illustration par des exemples et retours d'expérience.
- Intervention de consultants experts dans la gestion et le transport de matières dangereuses par route, dans la réalisation des dossiers ICPE, dans l'élaboration et la mise en œuvre de POI, d'ingénieurs experts en modélisation ayant participé à la réalisation de la méthode FLUMILOG.

Cette formation est un module du cycle technique environnement et risques technologiques (réf. PR-HSE-ERITECH-CT).

CNPP en quelques chiffres

21000

stagiaires / an



Des infrastructures
pédagogiques uniques

+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

98%

de stagiaires satisfaits en
2024



Les prochaines sessions

| | | |
|-------------------------|-------|---------------|
| Du 18/05/26 au 22/05/26 | Paris | 1 950,00 € HT |
| Du 22/06/26 au 26/06/26 | Lyon | 1 950,00 € HT |
| Du 12/10/26 au 16/10/26 | Paris | 1 950,00 € HT |

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70